

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-076 du 11 juin 2015

L'an deux mil quinze, le onze juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 03 juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – C. DUMORTIER – V. HERMANT – M. GORGUET - F. LETRUCQ – M.-J. CHOQUET - F. DEHON -
MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – B. CAILLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – D. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. VASSEUR - J. DESCAMPS – D. BEDU – D. BASSEUX – D. DELEPLACE – M. LALISSE – Ch. DAMBRINE -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, qui a été suppléé par M. J. LARDIER,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,

OBJET : **Musée Jean & Denise LETAILLE**
Renouvellement de la convention avec l'EPIC ARRAS TOURISME

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le partenariat noué avec l'Etablissement Public Industriel et Commercial Arras Tourisme qui exploite l'Office de Tourisme de la Ville d'Arras.

Monsieur le Président expose ensuite qu'une convention a été signée entre l'Intercommunalité et l'EPIC Arras Tourisme dans le cadre de ce partenariat permettant aux groupes constitués de bénéficier de tarifs préférentiels pour la visite du musée Jean et Denis Letaille.

Monsieur le Président propose le renouvellement de ce partenariat et donne lecture de la convention devant intervenir à ce titre.

Considérant l'intérêt que revêt le partenariat avec l'EPIC Arras Tourisme pour permettre de promouvoir davantage le musée Jean et Denise Letaille - Bullecourt 1917 et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la convention de partenariat proposée par l'EPIC Arras Tourisme gestionnaire de l'Office de Tourisme d'Arras,

- d'approuver l'application de tarifs préférentiels pour l'entrée du Musée Jean et Denise Letaille conformément aux dispositions de la convention,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'EPIC Arras Tourisme et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 11 Juin 2015 et transmission
en Préfecture le 11 Juin 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

30 JUN 2015

ARRIVÉE